

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du 15 avril 2025

Désignation du secrétaire de séance : Dominique RATTO-CRÉPIN

Ouverture de la séance à 18h

Présents : Marc BOUCHET, Philippe CASTANON, Sébastien FORESTIER, Jean-Paul GUIBAL, Sylvette LACOMBE, Pascal LEROY, Jacques LIN, Dominique RATTO-CRÉPIN, Sophie TEULADE

Absents excusés : Karin BÉGÉ donne procuration à Sophie TEULADE, Laurent CHARBONNIER à Dominique RATTO-CRÉPIN, Jacky MARTIN à Philippe CASTANON, Lydie VIALA à Pascal LEROY, Élise VINCENOT-DUPRÉ à Jean-Paul GUIBAL

Absente : Audrey BERNARD

Ordre du jour :

- Délibération relative à l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2025
- Délibération relative à l'adoption des tarifs eau et assainissement
- Délibération relative au vote du budget M 49 année 2025
- Délibération relative au tarif du voyage des aînés 2025
- Délibération relative au vote des taux de la fiscalité directe locale 2025
- Délibération relative au vote du budget M 57 année 2025
- Délibération relative à l'inscription de deux classes de l'école au programme Ecopousse
- Questions diverses

Délibération 2025. 023 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 31 mars 2025

Le Maire énonce les différentes délibérations prises lors du conseil municipal du 31.03.2025. Il propose de les valider ainsi que le procès-verbal de la réunion de ce même jour.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2025. 024 Adoption des tarifs eau et assainissement

Le Maire fait part de la proposition de la commission des finances du lundi 31 mars 2025, de reconduire les tarifs 2024 applicable au 1^{er} septembre 2025,

Le tableau des tarifs TTC pour l'eau et l'assainissement est présenté au Conseil :

EAU :

- Abonnement/an : 120.00€
- Prix /m3 : 0.95€
- Droit de raccordement : 1 340.00€
- Suppression/changement de compteur : 120.00€

ASSAINISSEMENT :

- Abonnement/an : 60.00€
- Prix/m3 : 0.70€
- Droit de raccordement : 2 680.00€

Travaux de raccordement au réel : coût réel appliqué des travaux avec matériel et moyens techniques.

Dominique Ratto-Crépin rappelle qu'elle demande depuis trois ans un débat au sujet de l'eau et notamment de son prix. Elle rappelle que la difficulté autour de l'eau est mondiale.

En l'absence, jusqu'à maintenant, de ce débat elle annonce qu'elle votera contre cette délibération. Marc Bouchet est plutôt d'accord sur le fond, mais souligne les incertitudes liées aux éventuels transferts de ces compétences.

Vote POUR à la majorité (1 contre D. Ratto-Crépin)

Délibération 2025. 025 Budget annexe M 49 service eau et assainissement année 2025

Le Maire développe chapitre par chapitre les propositions de la commission des finances réunie le 31 mars 2025 pour le budget eau et assainissement 2024. Il précise les soucis rencontrés par la commission finance pour l'équilibre du budget avec les imputations obligatoires des amortissements (nouveau depuis 2 ans). À l'exposé de ce budget, et des explications de détails, le conseil approuve ces propositions :

Fonctionnement			
Chapitres	Dépenses	Chapitres	Recettes
011 Générale	68 805.26	002 Report excédent	30 305.26
012 Personnel	35 000.00	70 Ventes	172 00.00
014 Reversement	16 000.00	042 Amortissement	22 000.00
65 Créances	2 500.00		
66 Intérêts	6 000.00		
67 Titres annulés	1 000.00		
042 Amortissement	95 000.00		
023 Virement en invest	0		
TOTAL	224 305.26		224 305.26
Investissement			
Chapitres	Dépenses	Chapitres	Recettes
16 Capital emprunts	42 000.00	001 Report excédent	168 778.24
20 Frais études	20 000.00	040 Amortissement	95 000.00
21 Travaux	179 778.24	021 Virement du fonct	0
040 Amortissement	22 000.00		
TOTAL	263 778.24		263 778.24

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2025.026 Tarifs voyage des aînés du 4 juin 2025

Durand Tourisme propose pour le voyage 2025 (Roquefort) un montant de 75 €/personne (base 40 personnes minimum), ou 83 €/personne (base 30 personnes minimum). La participation des personnes de la commune s'élèvera à 40€. Le maire propose d'accepter la participation des personnes de + de 64 ans domiciliées hors de la commune et de fixer le montant de leur participation au voyage à 50€ /personne.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2025.027 Vote des taux de la fiscalité directe locale 2025

Le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2025 **sans variation et sans augmentation** sur chacune des taxes directes locales soit :

- Taxe Foncière Bâtie : 40.45
- Taxe Foncière Non Bâtie : 91.22
- Taxe d'Habitation : 9.64

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2025.028 Budget prévisionnel 2025 M 57

Le maire fait part de la proposition de la commission des finances du lundi 31 mars 2025, en rappelant le principe de « majorer les dépenses et minorer les recettes » :

Fonctionnement			
	Dépenses		Recettes
011 Général	241 500.90	002 report excédent	843 111.90
012 Personnel	390 000.00	013 Atténuations	4 000.00
014 FNGIR	66 683.00	042 Tvx régie	15 000.00
023 Vir en invest	912 428.00	70 Produits	50 000.00
65 autres charges	118 500.00	73 Taxes	160 000.00
66 Intérêts emprunt	19 000.00	731 Impôts	226 000.00
67 Charges excep.	5 000.00	74 Dotations	340 000.00
		75 Autres	115 000.00
TOTAL	1 753 111.30		1 753 111.90
Investissement			
	Dépenses		Recettes
01. Report déficit	209 827.43		
040 Tvx régie	15 000.00	001 report excédent	
16 Capital emprunts	50 000.00	021 Vir du fonct	912 428.00
20 Frais études	135 000.00	10 FCTVA	50 000.00
21 Travaux	178 428.00	1068 excédents	229 827.43
	1 192 255.43		1 192 255.43

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2025.029 Inscription programme Ecopousse pour les scolaires (Territoire Energie Gard – SMEG)

La commune envisage de s'inscrire au déploiement du programme Écopousse pour 4 classes de l'école de la commune, ce programme promeut la sensibilisation aux économies d'énergie. Il est développé en partenariat avec l'Entreprise Eco CO2, la SASU FNCCR dans le cadre du programme ACTEE et le Territoire Energie Gard-SMEG. Ce programme d'une durée d'une année vise à rendre les élèves acteurs de leur consommation d'énergie. Il a été labellisé par le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire dans le cadre des Certificats d'Economies d'Energie. Le coût pour la commune est de 99 € HT maximum par an et par classe.

Vote POUR à l'unanimité

Questions diverses :

- Marc Bouchet fait le point sur les projets d'enfouissement portés par Territoire d'Energie 30-SMEG :
 - 1) La fin de l'enfouissement du quartier de Montbounoux est en cours (deux poteaux supplémentaires seront supprimés)
 - 2) Le projet pour le hameau de Fabre étant retardé (soumis à l'attente de la réalisation de l'assainissement envisagé de ce hameau), il suggère de présenter d'autres projets au syndicat : le chemin des Matettes pourrait être éligible.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 19h10